

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2102 AFP et stage 2.2 : adapter des dispositifs conçus en c			
Ancien Code	PEDE2B12AFPS2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/B/C/M/Z/B/Z/M/C/ EDB2120		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Lucrezia DI LEO (dileol@helha.be) Djamilia SI-LARBI (silarbid@helha.be) Ahmed YETRIB (yetriba@helha.be) Stéphanie CHAPELLE (chapelles@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Geoffrey DELCROIX (delcroixg@helha.be) Laure MOULIN (moulinl@helha.be) Raphaël VANTOMME (vantommer@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Clémence PIRET (piretc@helha.be) Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) Emmanuel DRUART (druarte@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) Sébastien ROCHE (rochets@helha.be) Valérie WATTELET (watteletv@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Dominique ROSAR (rosard@helha.be) Brigitte BRION (brionb@helha.be) Yannick GRASSEELS (grasseelsy@helha.be) Sylvie JANCART (jancarts@helha.be) Emmanuelle TARINI (tarini@helha.be) Dominique YERNAUX (yernauxd@helha.be) Murielle HAUFERLIN (hauferlinm@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Céline DEPREZ (deprecz@helha.be) Marie-Pierre DERIDDER (deriddermp@helha.be) Stéphanie PIRARD (pirards@helha.be) Natacha VAN MERHAEGHE (vanmerhaeghen@helha.be) Sébastien TOUBEAU (toubeaus@helha.be) Bénédicte NORTIER (nortierb@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre aux étudiants d'appliquer et d'adapter en P5-P6 des dispositifs vus en formation avec l'aide du MDS et des formateurs.

L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

L'enseignement en P5-P6 aura aussi pour intention de sensibiliser les étudiants à la transition enseignement fondamental / enseignement secondaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 LES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL

Sous Compétence 1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

- 1.1.1 Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale

Sous Compétence 1.2 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 1.2.1 Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

Sous Compétence 1.4 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

- 1.4.1 Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.3 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

- 3.3.1 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
- 3.5.1 Maîtriser la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

- 3.5.2 Maîtriser la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
- 3.5.3 Maîtriser la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

- 3.5.4 Maîtriser la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échec, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
- 3.5.5 Maîtriser la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;

Sous Compétence 3.8 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

- 3.8.1 Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;

Sous Compétence 3.9 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;

- 3.9.1 Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante

et sécurisante ;

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

- 4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

- 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables :

1. Relever les gestes de l'enseignant et les spécificités des enfants de manière ciblée et répétée, sur plusieurs critères pédagogiques et didactiques.
2. Coconstruire des activités tirées des cours et adaptées à la classe de stage.
3. Tester ces activités au sein de la classe.
4. Analyser sa pratique (pédagogique, didactique, gestion de classe, motivation, sens, activité/action des enfants).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B12AFPS2A AFP 2.2 : adapter des dispositifs conçus en collaboration av

120 h / 4 C

PEDE2B12AFPS2B Stage 2.2 : adapter des dispositifs conçus en collaboration

60 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B12AFPS2A AFP 2.2 : adapter des dispositifs conçus en collaboration av

40

PEDE2B12AFPS2B Stage 2.2 : adapter des dispositifs conçus en collaboration

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

Toutefois, la présence aux AFP et séminaires est obligatoire. Toute absence doit être justifiée auprès du professeur responsable. L'absence de l'étudiant ou son manque d'implication peut avoir des conséquences sur la réalisation du stage.

L'évaluation de l'unité 2102 est réalisée sur base d'un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation. L'évaluation certificative de l'unité est établie par le jury des professeurs de la Haute Ecole. La non-acquisition d'une seule compétence du référentiel peut amener le jury à mettre l'étudiant en échec, celui-ci se verra attribuer une cote inférieure à 10/20.

Dans certains cas, le stage peut être réorganisé une seconde fois en fin de Q2, dans des conditions et selon des modalités qui seront précisées par écrit

5. Cohérence pédagogique

Les ateliers de formation professionnels et les séminaires ont pour finalité d'enrichir la boîte à outils pédagogiques et

didactiques des étudiants. Ces outils seront transférés et appliqués directement lors du stage au cycle 4.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 2.2 : adapter des dispositifs conçus en collaboration av			
Ancien Code	14_PEDB12AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2121		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Clémence PIRET (piretc@helha.be) Clémence PIRET (piretc@helha.be) Anne-Catherine CANARD (canardac@helha.be) Emmanuel DRUART (druarte@helha.be) Olivier HERBIN (herbino@helha.be) Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) Sébastien ROCHE (rochets@helha.be) Valérie WATTELET (watteletv@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les ateliers de formation professionnelle (AFP) sont des moments importants dans la formation, car ils sont axés sur la pratique professionnelle.

Les activités et les dispositifs proposés par les formateurs de la Haute Ecole seront directement appliquées et d'adaptés lors du stage P5.

L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de :

Mettre en œuvre des dispositifs élaborés notamment en AFP et/ou dans les unités d'enseignement en les adaptant aux spécificités du public (en concertation avec le maître de stage et les professeurs HE).

Analyser ses pratiques, notamment en référence aux cadres enseignés lors des séminaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les ateliers de formation professionnelle nécessitent plusieurs intervenants:

- Le MFP (maître de formation pratique)
- Les didacticiens (les professeurs des disciplines)
- Le psychopédagogue.

Leurs interventions sont complémentaires.

Le contenu des AFP est axé sur les semaines de stage au cycle 4.

Les activités des différents maitres-assistants seront articulées autour de la conception, de l'organisation, de l'expérimentation et de l'évaluation de séquences d'apprentissage.

L'objectif de l'ensemble de ces activités est de fournir à l'étudiant des outils, des démarches méthodologiques et didactiques qu'ils appliqueront et analyseront en stage.

Démarches d'apprentissage

Travail en petits et grands groupes, ateliers disciplinaires, manipulations et expérimentations..

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative en cours d'avancement (feed-backs personnalisés).

Présence des formateurs lors des moments de préparation

Supervision de la farde de stage à la Haute Ecole.

Séminaires et coaching

Sources et références

Référentiel de compétences, programmes d'enseignement et toute ressource présentée en classe.
dossier de présentation des modalités de stage.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports en ligne sont indispensables pour acquérir les compétences requises.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les AFP et séminaires sont des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes.

L'évaluation de l'unité sera établie sur base d'un bilan pluriel de compétences élaboré à partir du référentiel de formation.

Plus précisément, l'évaluation se fera sur base:

- des grilles d'observation et de co-enseignement complétées,
- des activités préparées (correction de la farde en amont et après le stage),
- des prestations de ces activités en stage (rapport de visite et rapport du MDS),
- de l'analyse réflexive (analyse réflexive pendant et après le stage).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des

prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.
 Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2.2 : adapter des dispositifs conçus en collaboration			
Ancien Code	14_PEDB12AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB2122		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Clémence PIRET (piretc@helha.be) Clémence PIRET (piretc@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour intention de permettre aux étudiants d'appliquer et d'adapter en P5 (P6) des dispositifs vus en formation avec l'aide du MDS et des formateurs.

L'analyse à posteriori des dispositifs mis en œuvre sera aussi visée.

L'enseignement en P5 (P6) aura aussi pour intention de sensibiliser les étudiants à la transition enseignement fondamental – enseignement secondaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables :

- Relever les gestes de l'enseignant et les spécificités des enfants de manière ciblée et répétée, sur plusieurs critères pédagogiques et didactiques.
- Coconstruire des activités tirées des cours et adaptées à la classe de stage.
- Tester ces activités au sein de la classe
- Analyser sa pratique (pédagogique, didactique, gestion de classe, motivation, sens, activité/action des enfants)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Structure de la préparation (suite) et mise en œuvre;

Enrichissement pédagogique et didactique de la boîte à outils dont les activités à transférer en stage;

Outils de gestion de classe, gestion des temps scolaires (rituel, transition entre les activités...);...

Interdisciplinarité;

Activité cognitive de l'élève;

Transition école fondamentale – école secondaire.

Démarches d'apprentissage

Les leçons sont testées lors des AFP et cours didactiques et seront choisies en collaboration avec le MDS.

Les leçons sont préparées en collaboration avec le MDS et/ou les formateurs en HE mais restent sous la responsabilité de l'étudiant.

L'accompagnement du stage est assuré par le MDS, les formateurs via les AFP, les séminaires d'analyse de pratiques, le coaching individuel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Entretien par groupe et individuel lors du coaching.

Supervision de la farde par un pair et par le coach.

Sources et références

Les référentiels de la FWB et les programmes du SeGEC.

Décret définissant la formation initiale des enseignants.(2019). Nouveau référentiel de compétence. (Article 5)
https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46261_009.pdf

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports de cours (AFP et séminaires) se trouvent sur Connected.

Les documents liés au stage : contrat de stage, carnet de stage, document d'évaluation.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Rapport du maître de stage

Visites des professeurs de la HE

Regard sur les grilles d'observation complétées, des activités préparées, des prestations de ces activités en stage, de l'analyse réflexive, et/ou plus largement d'une boîte à outils personnelle (portfolio...)

ATTENTION la présence aux AFP est obligatoire

Les AFP sont bien des supports aux stages. Ils ne sont pas évalués pour eux-mêmes. Idem pour les séminaires.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100
Exm = Examen mixte						

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

